



Hyères le 25 janvier 2018

## Marque « Esprit parc national, Port-Cros »

### Appel à candidatures TOURISME DURABLE 2018

#### **sorties de découverte des patrimoines, les visites de sites, les visites en bateau , les hébergements, la restauration et les séjours**

Créée en 2015, la marque « **Esprit parc national** » est commune aux acteurs économiques des dix Parcs nationaux français. Cette marque collective est conçue pour soutenir et valoriser les activités économiques, touristiques et agricoles s'inscrivant dans le respect et la valorisation des patrimoines locaux. Le Parc national de Port-Cros propose un appel à candidature pour les sorties de découverte des patrimoines, les visites de sites, les visites en bateau, les hébergements, la restauration et les séjours. L'ensemble des activités et services seront proposés dans les cœurs ou l'aire d'adhésion du Parc national.

#### **Le Parc national de Port-Cros propose cet appel à candidatures dont la date limite est fixée au 8 avril 2018**

#### **Quel est l'intérêt de la marque et pourquoi y adhérer ?**

La Marque est une démarche de soutien aux activités économiques du territoire. Le Parc national attribue son image positive à des produits ou des services qui répondent aux critères du développement durable et à un ancrage local fort.

La Marque permet aux professionnels de se différencier auprès d'un public motivé par la protection de l'environnement, la préservation et la découverte des patrimoines locaux. Cette démarche contractuelle permet de développer un partenariat solide entre le Parc national et les acteurs du territoire.

#### **Les avantages et bénéfices :**

- droits d'utilisation de la marque et valorisation du partenariat avec le Parc national.
- accompagnement dans le déploiement de la marque (étiquettes, affiche, outils d'accueil...).
- accès au programme de formation
- actions de communication et de promotion locale et nationale des produits et services marqués.

#### **Les principes de mises en œuvre :**

La marque est cadrée par un règlement d'usage générique (RUG) qui précise l'utilisation de la marque collective et énonce les principes généraux communs aux professionnels des 10 Parcs nationaux français. Les règlements d'usage catégoriels (RUC) précisent les critères techniques qui conditionnent le droit d'utiliser la marque. Ils sont élaborés pour l'ensemble des parcs nationaux. Les règlements d'usage sont accessibles en téléchargement : <http://www.espritparcnational.com>



Les produits marqués feront l'objet de contrats de partenariat (prestataires / Parc) d'une durée de 3 ans. Une redevance annuelle sera demandée. Son montant est calculé sur le mode suivant :

<i>Chiffre d'affaire de l'activité hors taxes</i>	<i>Montant de la redevance annuelle*</i>
0 € à 149 999 € HT	50,00 €
150 000 € à 299 999 € HT	100,00 €
300 000 € à 999 999 € HT	200,00 €
Supérieur € à 1 000 000 € HT	400,00 €

\* La première année du contrat sera gratuite et le contrat deviendra caduc au 31 décembre de la troisième année suivant la date de signature du contrat.

La redevance est une contribution des professionnels aux actions de promotion qui seront mises en œuvre. Elle reflète également un engagement fort des professionnels aux côtés des investissements humains et financiers effectués par le Parc national pour faire vivre cette nouvelle marque.

### Le calendrier 2018 :

Le déroulement d'attribution de la marque est le suivant :

1. Dépôt d'une candidature à la marque au Parc national accompagnée d'un dossier complet :
  - Fiche descriptive du produit ou du service (modèle téléchargeable)
  - Carte de localisation (pour les sorties ou séjours de découverte),
  - Tout autre support pouvant justifier votre engagement,
  - Courrier ou courriel d'accompagnement jusqu'au 8 avril 2018, date limite de dépôt des candidatures à la marque.
2. Audit pour les dossiers jugés recevables jusqu'au 12 mai 2018
3. Audit pour attribution\* de la marque (sur rendez-vous)
4. Signature d'un contrat de partenariat avec le parc national et attribution de la marque pour 3 ans.

\* Les candidatures seront traitées selon la date d'arrivée. Dans le cas d'un trop grand nombre de demandes, le Parc national sera dans l'obligation de reporter les audits dans le temps si nécessaire.

**Informations en ligne :** <http://www.espritparcnational.com/la-marque/boite-a-outils>

### Renseignement et dépôt de candidature :

Pour tout renseignement et envoi des dossiers de candidatures, merci de vous adresser à **Katia Audemard**, référente Marque, Tél 04 94 12 82 38  
**Christine Graillet**, cheffe de service, Tél. 04 94 12 89 03  
« Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines »  
Parc national de Port-Cros

Mél. de candidature : [candidature.marque@portcros-parcnational.fr](mailto:candidature.marque@portcros-parcnational.fr)

### Les 5 valeurs de la marque :



**Engagement** > la marque reflète la vocation des parcs nationaux et l'implication d'entrepreneurs dans le projet de territoire.

**Authenticité** > la valorisation de traditions, de savoir-faire et de patrimoines locaux.

**Respect** > de la nature, du patrimoine culturel, des acteurs locaux et des populations.

**Partage** > entre le Parc national et les entrepreneurs, et la transmission vers le grand public.

**Vitalité** > un état d'esprit positif, porteur de dynamisme et d'ouverture